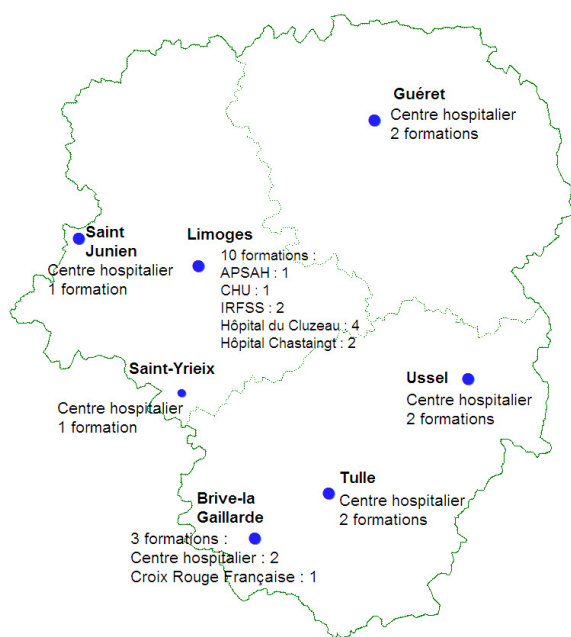


Les centres de formation aux professions de santé en Limousin - 2012

Les chiffres 2012



Source : DRJSCS - FINESS

↪ **13 centres** de formation aux professions de santé

↪ **9 formations**

↪ **2 432 élèves** dont :

- 1 130 nouveaux inscrits
- 1 837 filles (76 %)
- 68 redoublants (3 %)

↪ **1 047 diplômes** délivrés dont :

- 33 par VAE* partielle
- 6 par VAE* totale

* validation des acquis de l'expérience

L'offre en formation aux professions de santé

5 formations paramédicales : aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture, infirmier et masseur-kinésithérapeute

3 formations paramédicales de spécialisation : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire et cadre de santé

1 formation médicale : sage-femme

Les centres de formation se répartissent sur l'ensemble du territoire limousin

Formations	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne
Aide-soignant	CH de Brive-la-Gaillarde, Tulle et Ussel	CH de Guéret	CHU de Limoges, CH de Saint-Junien et Saint-Yrieix-la-Perche
Auxiliaire de puériculture	Croix-Rouge française à Brive-la-Gaillarde		
Ambulancier	CHU, site du Cluzeau à Limoges		
Infirmier	CH de Brive-la-Gaillarde, Tulle et Ussel	CH de Guéret	CHU et Croix-Rouge française à Limoges
Masseur kinésithérapeute	APSAH et Croix-Rouge française à Limoges		
Infirmier anesthésiste	CHU de Limoges		
Infirmier de bloc opératoire	CHU de Limoges		
Cadre de santé	CHU de Limoges		
Sage femme	CHU de Limoges		

Les formations sanitaires en Limousin en 2012

TYPE DE FORMATION	NOMBRE DE CENTRES DE FORMATION	CANDIDATS ADMIS EN FORMATION	ÉTUDIANTS	DONT FILLES	DIPLÔMES DÉLIVRÉS ¹	TAUX DE RÉUSSITE ²
Aide-soignant	7	324	427	89 %	399	94 %
Auxiliaire de puériculture	1	36	45	100 %	44	100 %
Ambulancier	1	52	52	31 %	49	94 %
Infirmier	6	562	1 555	76 %	449	91 %
Masseur kinésithérapeute	2	63	201	41 %	64	100 %
Infirmier anesthésiste	1	5	22	77 %	12	100 %
Infirmier de bloc opératoire	1	//	10	90 %	0	//
Cadre de santé	1	49	26	77 %	14	93 %
Sage-femme	1	23	94	95 %	16	89 %

1 - y compris les diplômes obtenus par VAE totale ou partielle
2 - à l'issue de la formation

Source : DRJSCS du Limousin - Enquête Ecoles santé 2012

Diplôme d'État d'aide-soignant

Pour intégrer cette formation de niveau V, aucun niveau minimum n'est requis. La durée d'étude est d'une année. Le DEAS est accessible en formation initiale, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et par VAE. En 2012 :

- 427 élèves ont suivi cette formation
- 1 529 se sont présentés aux épreuves de sélection, 324 ont été admis
- 399 diplômes d'État d'aide-soignant ont été délivrés, dont 26 acquis à l'issue d'un parcours mixte, VAE et formation, 5 en totalité par VAE et 24 par équivalence à l'issue de la première année d'études d'infirmier

Le taux de réussite à l'issue de la formation est de 94 %.

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

Pour intégrer cette formation de niveau V, aucun niveau minimum n'est requis. La durée d'étude est d'une année. Le DEAP est accessible en formation initiale, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et par VAE. En 2012 :

- 45 élèves ont suivi cette formation
- 562 se sont présentés aux épreuves de sélection, 36 ont été admis
- 44 diplômes d'État d'auxiliaire de puériculture ont été délivrés, dont 7 acquis à l'issue d'un parcours mixte, VAE et formation et un par VAE totale

Le taux de réussite à l'issue de la formation est de 100 %.

Diplôme d'État d'ambulancier

Pour intégrer cette formation de niveau V, aucun niveau minimum n'est requis. La durée d'étude est de 630 heures réparties sur une année. Le DE d'ambulancier est accessible en formation initiale, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et en formation continue. En 2012 :

- 52 élèves ont suivi cette formation
- 107 se sont présentés aux épreuves de sélection, 52 ont été admis
- 49 diplômes d'État d'ambulancier ont été délivrés

Le taux de réussite à l'issue de la formation est de 94 %.

La formation préparant au diplôme d'État d'infirmier

L'accès à cette formation de niveau III* est soumise à deux conditions : être titulaire du bac, à défaut, avoir exercé 3 ans minimum en tant qu'aide-soignant ou auxiliaire de puériculture et avoir été retenu par un jury de validation des acquis et réussir les épreuves de sélection. Trois années d'études sont nécessaires à la préparation de ce diplôme. Le DEI est accessible en formation initiale ou en contrat d'apprentissage. En 2012 :

- 1 555 élèves ont suivi cette formation
- 4 140 se sont présentés aux épreuves de sélection, 562 ont été admis
- 449 diplômes d'État d'infirmier ont été délivrés

Le taux de réussite est de 91 %.

La formation préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

L'accès à cette formation de niveau III est soumis à deux conditions : être titulaire du baccalauréat ou avoir une expérience professionnelle de cinq ans et réussir les épreuves de sélection. Trois années d'études sont nécessaires à la préparation de ce diplôme. Le DE de masseur-kinésithérapeute est accessible en formation initiale ou continue. En 2012 :

- 201 élèves ont suivi cette formation
- 2 556 se sont présentés aux épreuves de sélection, 48 ont été admis
- 15 élèves orientés par la MDPH ont intégré la formation de l'APSAH
- 64 diplômes d'État de masseur-kinésithérapeute ont été délivrés

Le taux de réussite est de 100 %.

La formation préparant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste

Pour accéder à cette formation de spécialisation, il faut être titulaire d'un diplôme d'infirmier ou de sage-femme, avoir exercé au minimum deux ans à temps plein dans l'une de ces activités et réussir les épreuves de sélection. Deux années d'études sont nécessaires à la préparation de ce diplôme. En 2012 :

- 22 élèves ont suivi cette formation
- 19 se sont présentés aux épreuves de sélection, 5 ont été admis
- 12 diplômes d'État d'infirmier anesthésiste ont été délivrés

Le taux de réussite est de 100 %.

La formation préparant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire

Pour accéder à cette formation de spécialisation, il faut être titulaire d'un diplôme d'infirmier ou de sage-femme, avoir exercé au minimum deux ans à temps plein dans l'une de ces activités et réussir les épreuves de sélection. Dix-huit mois d'études sont nécessaires à la préparation de ce diplôme. En 2012 :

- 10 élèves ont suivi cette formation
- aucune épreuve de sélection n'a été organisée et aucun diplôme n'a été délivré

La formation préparant au diplôme d'État de cadre de santé

Pour accéder à cette formation de spécialisation, il faut être titulaire d'un diplôme d'infirmier, avoir exercé au minimum 4 ans à temps plein dans cette activité et réussir les épreuves de sélection. Une année d'études est nécessaire à la préparation de ce diplôme. En 2012 :

- 26 élèves ont suivi cette formation
- 109 se sont présentés aux épreuves de sélection, 49 ont été admis
- 14 diplômes d'État de cadre de santé ont été délivrés

Le taux de réussite est de 93 %.

La formation préparant au diplôme d'État de sage-femme

L'admission à cette formation médicale est subordonnée au classement en rang utile à l'issue des épreuves de l'examen organisé en fin de première année des études de santé (PAES). Quatre années d'études sont nécessaires à la préparation de ce diplôme. En 2012 :

- 94 étudiants ont suivi cette formation
- 385 se sont présentés aux épreuves de sélection pour un quota de 23 places
- 16 diplômes d'État de sage-femme ont été délivrés

Le taux de réussite est de 89 %.

Évolution des diplômes sanitaires délivrés en Limousin sur les dix dernières années

ANNÉES	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Aide soignant *	281	327	344	618**	376	375	404	383	391	399
Auxiliaire de puériculture *	34	35	34	35	35	38	39	40	36	44
Ambulancier	-	-	-	-	-	25	25	24	52	49
Infirmier	361	358	370	384	392	374	394	417	431	449
Masseur-kinésithérapeute	31	35	43	42	42	59	60	55	54	64
Infirmier anesthésiste	16	12	13	14	15	15	14	15	12	12
Infirmier de bloc opératoire	0	10	6	6	6	0	10	0	10	0
Cadre de santé	15	17	23	22	24	23	26	22	23	14
Sage-femme	13	8	17	18	17	18	18	21	22	16
Total	751	802	850	1 139	907	927	990	977	1 031	1 047

* y compris VAE

** En 2006, deux sessions de préparation au DEAS ont été organisées

Le nombre de diplômes d'État des professions de santé délivrés dans la région depuis les dix dernières années est en constante augmentation. Les hausses les plus spectaculaires concernent les diplômes de masseur-kinésithérapeute et d'ambulancier qui ont doublé, puis celle d'aide-soignant (+42 %), d'auxiliaire de puériculture (+29 %) et d'infirmier (+24 %).

Grille interministérielle des niveaux d'homologation (extrait de la circulaire DGAS du 5 mars 2009)

NIVEAUX	DÉFINITIONS	INDICATIONS
I	Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation supérieure au niveau de la maîtrise.	En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, une qualification de niveau I nécessite la maîtrise de processus de conception, de recherche ou d'expertise.
II	Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.	A ce niveau, l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de l'activité.
III	Personnel occupant des emplois qui exigent normalement des formations du niveau du diplôme universitaire de technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.	La qualification de niveau III correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome ou indépendante des responsabilités de conception et/ou d'encadrement et/ou de gestion.
IV	Personnel occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du BP, BT, du bac pro ou du bac technologique.	Une qualification de niveau IV implique davantage de connaissances théoriques que le niveau précédent. Cette activité concerne principalement un travail technique qui peut-être exécuté de façon autonome dans les limites techniques qui y sont afférentes.
V	Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du BEP ou du CAP et par assimilation au CFPA du 1 ^{er} degré (certificat de formation professionnelle des adultes).	Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement une activité d'exécution qui peut-être autonome dans les limites techniques qui y sont afférentes.

Afin de connaître l'évolution des formations aux professions de la santé, une enquête est effectuée chaque année auprès des centres de formation aux professions de santé à la demande de la direction générale de l'offre de soins et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette étude s'appuie sur le résultat de cette enquête.

Directeur de la publication : Pierre Sozeau

Rédactrice en chef : Brigitte Guiraud

Analyse : Arlette Martin

DRJSCS du Limousin
Service Observation, études et évaluation
CS 73707 - 24 rue Donzelot
87037 Limoges cedex
www.limousin.drjscs.gouv.fr

ISSN : 2108-3088

Dépôt légal :

Juin 2013